



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai, à 18 heures 30, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 02/05/2024	Nombre de membres : - En exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 8
Date d'affichage : 02/05/2024	

<u>Votes :</u>			
Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 1 Alexandre GEFFROY

Présents : Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint - Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal - François SCHULLER, Conseiller municipal

Absents : Roland GIRAUD, Maire - Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal, excusé – Jean-Louis COSSA, Conseiller municipal - Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale - Karine DONADEY, Conseillère municipale

Pouvoirs : Karine DONADEY donne pouvoir à Christian GUILLAUME, Karel NICOLETTA donne pouvoir à Arnaud ROCHE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-05/09 :

Demande de subvention au titre du Fonds Vert – remplacement des chauffages ancienne génération par des radiateurs intelligents – Centre Nature et Montagne

Monsieur Alexandre GEFFROY, adjoint au maire se retire de la salle du conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Monsieur Christian GUILLAUME, Adjoint au Maire expose à l'assemblée :

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions : - Le renforcement de la performance environnementale des territoires - Leur adaptation au changement climatique - L'amélioration du cadre de vie.

Le projet, qui fait l'objet de la présente demande d'aide au titre du fonds vert (Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux Axe 1) consiste au remplacement des chauffages ancienne génération par des radiateurs intelligents dans le bâtiment communal Centre Nature et Montagne dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques et de préservation du confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique.

AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024_05_09-DE
Reçu le 16/05/2024

DCM 2024-05/09

1/2

Il présente le plan de financement ci-après :

Plan de Financement		
	Montant ht	Montant ttc
Montant des travaux	8 369,68 €	10 043,62 €
Subvention Fonds Vert	6 695,74 €	
Autofinancement Part communale	1 673,94 €	

Le Conseil municipal oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'opération de remplacement des chauffages ancienne génération par des radiateurs intelligents dans le bâtiment communal Centre Nature et Montagne,
- D'ARRETER le plan de financement ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour un montant de 6 695,74 soit 80 % du montant du projet,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Nicolas DONADEY



**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20240507-2024_05_09-DE
Reçu le 16/05/2024

DCM 2024-05/09

2/2